

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DU POSTE IMMOBILISATIONS - HORS BÂTIMENTS

CONTEXTE

Le poste Immobilisations - hors bâtiments - recouvre les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par la fabrication des équipements possédés par la Banque de France : mobilier, flotte de véhicules, machines et équipements informatiques.

SOURCE DES DONNÉES

Les données d'activités utilisées pour calculer les émissions de GES associées aux immobilisations hors bâtiment sont les suivantes :

- inventaire des véhicules de la flotte automobile (liste et poids associé)
- inventaire des immobilisations informatiques (liste et poids associé)
- inventaire des machines industrielles les plus lourdes (liste et poids associé)
- surfaces de bureau, usages et effectifs qui y sont affectés

PRINCIPE DE CALCUL DES EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Afin d'estimer le poids de mobilier détenu, un ratio massique a été défini par agent en fonction des surfaces et de leur usage : salle de réunion, bureau partagé...

Les émissions de GES liées aux équipements sont calculées selon la formule suivante :

$$\text{Émissions de GES (tCo2e)} = \frac{\text{Poids de l'équipement (kg)} * \text{facteur d'émission correspondant (kgCo2e/kg)}}{1000 / \text{durée d'amortissement (années)}}$$

Les facteurs d'émission sont sélectionnés en fonction de la typologie des équipements : véhicules et machines d'une part, mobilier d'autre part.

| Facteurs d'émission utilisés pour valoriser les immobilisations - hors bâtiments | | FE (kgCO2e/kg) |
|---|--|-----------------------|
| Machine, Véhicules | | 5,5 |
| Meuble | | 1.83 |

Source : base carbone de l'ADEME version 23.5